



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les vignobles en Île-de-France



© Pexel Gonzalo Acuña

À l'image des grands vignobles de la Bourgogne, de la Champagne, de la Loire ou de la Vallée du Rhône, l'Île-de-France a porté dans le passé un des plus importants vignobles de France.

Les premières vignes furent plantées à Lutèce en 276 !

La vigne s'acclimata très bien au climat parisien et les vins produits à l'époque étaient de bonne qualité.

En 357, l'empereur Julien lui-même fit un éloge du vin produit sur la colline de Montmartre. Lutèce devint l'une des régions viticoles les plus importantes de Gaule romanisée.

C'est au Moyen-Âge que la culture de la vigne à Paris connaît son véritable essor grâce au travail des moines.

Trois abbayes sont à la tête des principaux vignobles : Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés et Montmartre.

Le vin est une source de revenu non négligeable pour les évêques et les princes.

La région parisienne devient alors le plus vaste vignoble d'Europe et le vin est servi à la table des rois de France. Des vins franciliens sont très réputés car servis aux tables royales, comme celui de Suresnes. Paris grandit et l'augmentation de la demande conduit à une hausse des rendements, tandis que la qualité en pâtit.

Il périclité à partir du XIX^e siècle (crise du phylloxéra), lorsque le développement du chemin de fer permet d'acheminer le vin d'autres régions et que l'industrialisation et l'urbanisation grignotent peu à peu les terres agricoles. Quelques petits vignobles, relancés aux XX^e – XXI^e siècles, existent encore de nos jours et font preuve d'un nouveau dynamisme.



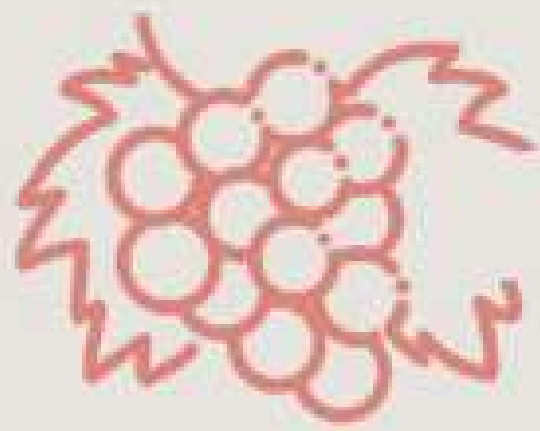
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

La viticulture Francilienne



100

HECTARES DE VIGNES
source : SAA 2023

19

EXPLOITATIONS VITICOLES Franciliennes



4,76

MILLIARDS DE LITRES PRODUITS
source : SAA 2023 France entière

2^e

pays producteur mondial

3840 hL

de vin produit représente 0.008% de la production nationale
source : SAA 2020



28

temps plein en 2020

LES PRINCIPAUX CÉPAGES AU NIVEAU NATIONAL

Parmi les vignes en production en France, on dénombre une cinquantaine de cépages principaux, dont les raisins diffèrent par le goût, la couleur, la grosseur.

Les plus plantés :

RAISINS NOIRS

Merlot, Grenache, Syrah, Cabernet Sauvignon, Cabernet Franc, Carignan, Pinot noir, Gamay Noir ;

RAISINS BLANCS

Ugni Blanc, Chardonnay, Sauvignon Blanc, Sémillon, Chenin Blanc, Colombard.

Le climat tempéré, la diversité des cépages ainsi que la variété des sols français, favorisent la culture de la vigne sur l'ensemble du territoire.

LES RÉGIONS VITICOLES



SOURCES : FRANCEAGRIMER.FR, AGRISTE GRAPHAGRI 2020. DONNÉES 2019 SAUF INDICATION CONTRAIRE. SEPT. 2022

L'ORIGINE

Récolte en indication géographique protégée (IGP)



41% des vignes sont cultivées en agriculture biologique

34 exploitations à être certifiées HVE en 2024
source : MASAF



La certification haute valeur environnementale (HVE) atteste d'une excellence environnementale atteinte dans 4 domaines : en matière de biodiversité (présence notamment de haies, des bandes enherbées, des bosquets...), de stratégie phytosanitaire/fertilisation et d'irrigation. Elle est encadrée par un cahier des charges contrôlé par des organismes certificateurs, agréés par l'État.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

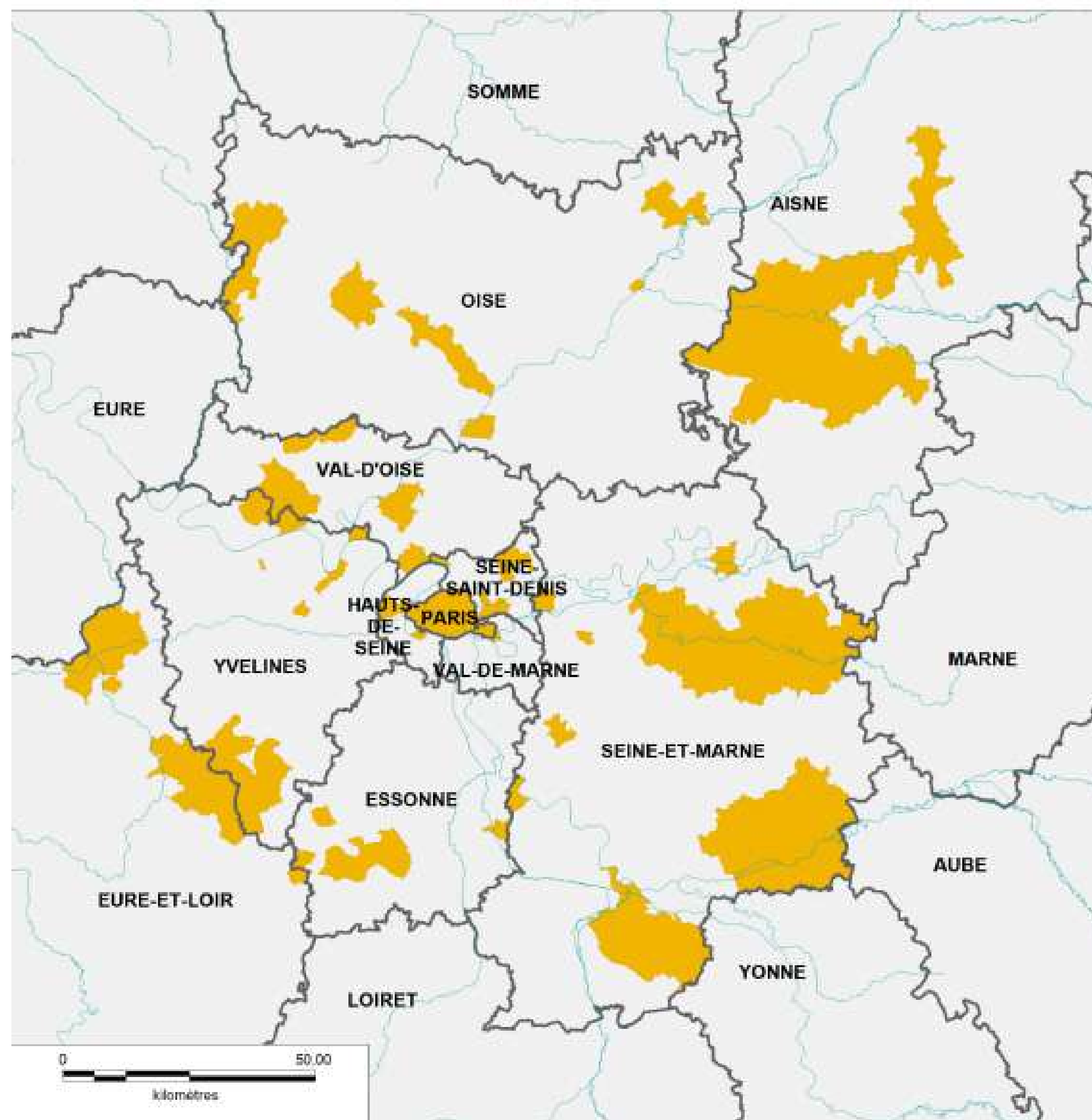
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carte du territoire de compétence de SYVIF et de l'IGP



IGP Ile de France
Aire Géographique



Les étapes de la reconnaissance IGP

1. Le cahier des charges de l'IGP a été homologué par arrêté du 19 mai 2019
2. Il est inscrit par la Commission européenne le 28 octobre 2021 (JOUE du 4 novembre 2019)
3. Dernière étape : le SYVIF (Syndicat des vignerons d'Île-de-France) obtenu son certificat d'habitation en tant qu'organisme de défense et de gestion le 18 avril 2023 à la suite d'un audit de ses procédures et pratiques par le bureau Veritas

La commercialisation de vin mentionnant la région « Île-de-France » est donc possible.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Quels sont les vins produits en Île-de-France ?



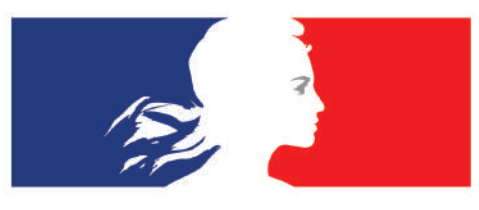
© La vigne - Sartrouville

On dénombre plus de 200 vignobles privés ou parapublics, c'est-à-dire dont une partie des capitaux est privée et l'autre partie est détenue par l'Etat.

Un grand nombre de villes réhabilitent ainsi des clos laissés à l'abandon comme à **Sannois dans le Val-d'Oise ou encore à Sartrouville dans les Yvelines (78)**.

A Paris, on dénombre pas moins de 400 pieds de vignes répartis un peu partout dans la ville (Paris Bagatelle, Eglise Saint-Germain-des-Prés...).

Source : la route des gourmets (2020)



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARIS

Paris

ESSONNE

Soisy-sur-Ecole.

SEINE-ET-MARNE

Blennes, Boissy-le-Châtel, Bouleurs, La Celle-sur-Morin, Chalautre-la-Petite, Chalmaison, Chevry-en-Sereine, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommies, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Diant, Dormelles, Flagy, La Genevraye, Gouaix, Guérard, Hermé, Jutigny, Léchelle, Longueville, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Melz-sur-Seine, Moret-Loing-et-Orvanne, Mouroux, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Paroy, Poigny, Pommeseuse, Provins, Quincy-Voisins, Rouilly, Saint-Ange-le-Viel, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-sur-Morin, Saint-Loup-de-Naud, Savins, Soisy-Bouy, Sourdun, Thénisy, Thoury-Férottes, Tigeaux, Treuzy-Levelay, Vaux-sur-Lunain, Villecerf, Villemaréchal, Villemer, Villiers-sur-Morin, Voulangis, Voulx.

HAUTS-DE-SEINE

Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison, Suresnes.

SEINE-SAINT-DENIS

Aulnay-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, Montreuil, Rosny-sous-Bois, Villepinte.

VAL D'OISE

Argenteuil, Aavernes, Berville, Bessancourt, Chars, Condécourt, Frémenville, Frépillon, Gadancourt, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Le Heaulme, Longuesse, Mériel, Méry-sur-Oise, Neuilly-en-Vexin, Sagy, Sannois, Seraincourt, Taverny, Théméricourt, Vigny, Villiers-Adam.

YVELINES

Ablis, Brueil-en-Vexin, Emancé, Evecquemont, Gaillon-sur-Montcient, Gazeran, Hardricourt, Jambville, Lainville-en-Vexin, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Orphin, Orsonville, Poissy, Prunay-en-Yvelines, Sailly, Saint-Hilarion, Tessancourt-sur-Aubette.



Pour les vins bénéficiant de l'indication géographique protégée « Île-de-France » complétée d'une des unités géographiques plus petites mentionnées au titre 2, la récolte des raisins provient du territoire des communes suivantes :

pour « Coteaux de Suresnes-Mont-Valérien », de la commune de Suresnes (Hauts-de-Seine, 92) ;

pour « Coteaux de Blunay », de la commune de Melz-sur-Seine (Seine-et-Marne, 77) ;

pour « Les Coteaux d'Acy » de la commune d'Acy (Aisne, 02)

pour « Coteaux de Provins » de la commune de Provins (Seine-et-Marne, 77) ;

pour « Paris », de la commune de Paris.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vendanges à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine (92). © LP/Jean Nicholas Guillo

Depuis le début des années 2000, le nombre de parcelles viticoles a fortement augmenté passant de 130 en 2000 à plus de 200.

Des appels aux bénévoles pour vendanger fleurissent en Île-de-France. La qualité des vins d'Île-de-France est désormais défendue par

une indication géographique protégée (IGP) dont le cahier des charges a été validé en 2020 par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

Les vins tranquilles rouges présentent bel et bien une dominante d'arômes primaires fruités, une légère acidité. Quant aux vins tranquilles blancs et rosés, ils offrent « une vivacité et une minéralité sensibles et équilibrées ». Enfin, chaque bouteille présente un taux d'alcool minimum de 9 degrés.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Montmartre Museum

La vigne de Montmartre dite « Clos-Montmartre » à Paris (75)

pousse sur le flanc nord de la butte Montmartre, le long de la rue Saint-Vincent et de la rue des Saules. Chaque année, au mois d'octobre, est organisée à Montmartre une Fête des vendanges, avec un défilé réunissant les associations montmartroises et des confréries vinicoles de provinces invitées.

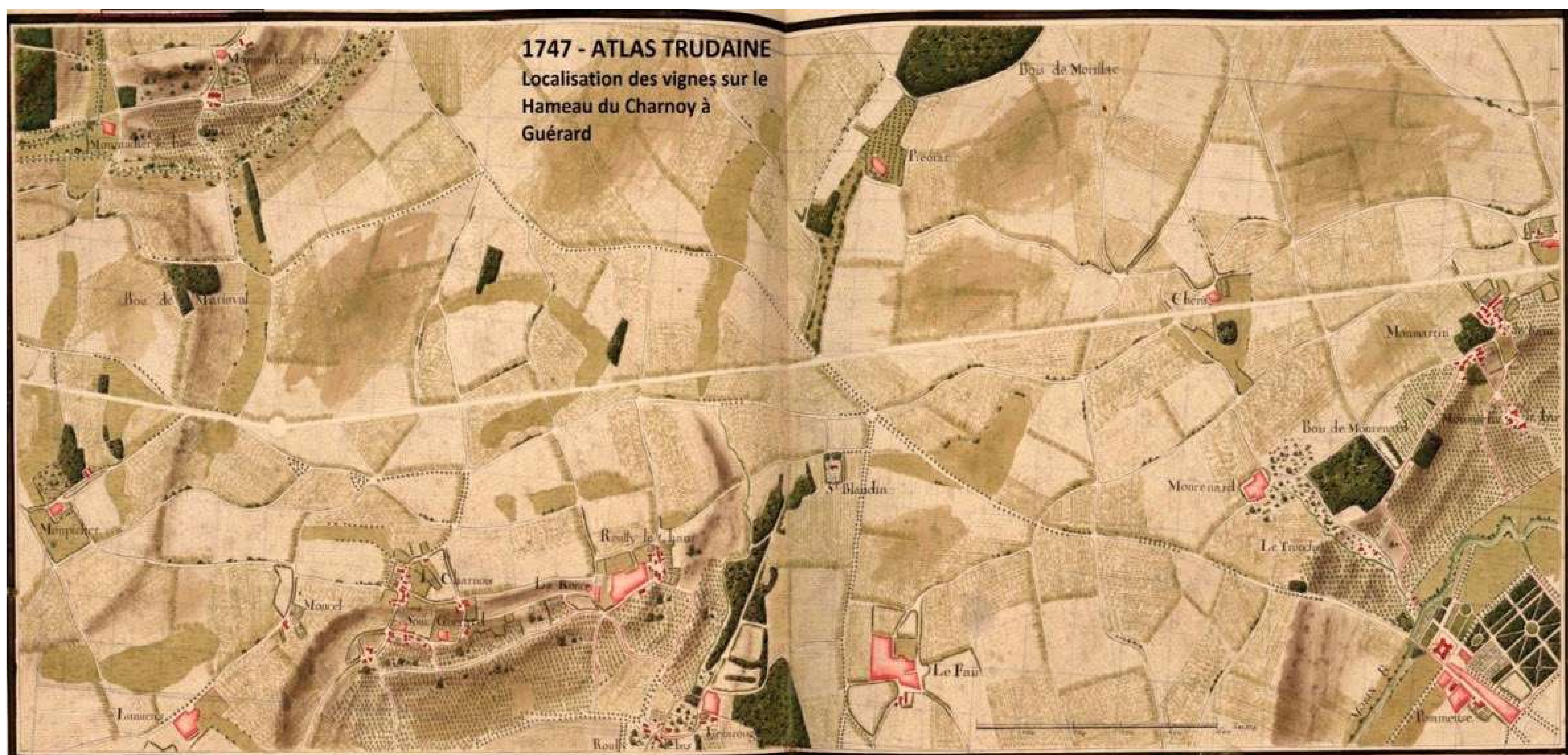


PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Histoire de la vigne à Guérard (77)



1747 - Atlas Trudaine - localisation des vignes sur le Hameau du Charnoy à Guérard

Les sols viticoles guérardais sont implantés sur des territoires argilo-calcaires contenant dans les pentes, et à moins d'un mètre de profondeur, des calcaires dits de meulières, sous les seuils de marnes vertes, dites de Romainville. Ces pierres drainent naturellement les sols. De plus, au-delà et à moins de deux mètres de profondeur, on trouve sur les hauts de coteaux, des marnes supragypseuses constituées de coquillages fossilisés datant du jurassique, caractéristiques des grands terroirs. Il y a des millions d'années, la mer venait jusqu'ici.

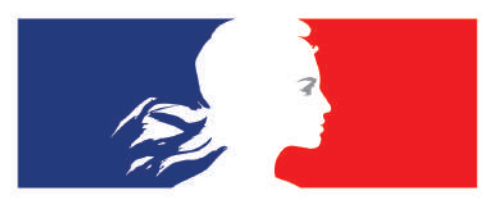
Au début des années 2000, un passionné de la vigne, a replanté au Charnoy.

Depuis, son vin s'inscrit dans une classification IGP pour l'Île-de-France (Inscription Géographiquement Protégée) et bénéficie plus particulièrement d'une DGC (Dénomination Géographique Complémentaire) pour GUÉRARD. Cette dernière valorisant ainsi son riche passé viticole. Deux distinctions qui soulignent la reconnaissance d'un vin et la qualité obtenue, grâce à une vinification « pro » et à des sols propices.

Le développement de cette renaissance, un intérêt pour la commune de Guérard, passe par un certain nombre de porteurs de projets qui souhaitent replanter des vignes sur ses sols. Pour ce faire, elle s'investit dans une démarche plus globale sur ces fonciers abandonnés, situés sur les coteaux, terres pauvres utilisées pour des activités viticoles jusqu'à la crise du phylloxéra en 1893. À ce titre et sous la conduite du Département, une procédure d'acquisition de biens vacants sans maîtres est engagée.

Cette démarche de renaissance d'un « patrimoine enfoui » de Guérard s'inscrit dans une logique de développement raisonné, permettant d'ancrer le village dans sa ruralité au milieu de son futur Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin.

La création d'emplois pérennes, du commerce en circuit court, de l'œnotourisme, d'animations de sorties scolaires, de rencontres festives et associatives... ne feront que souligner toutes les dimensions servies par la VIGNE.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Photo JH Mora, août 2005

La vigne de Saint-Germain-en-Laye plantée en 2000 dans les Yvelines (78) est composée de cépage Pinot noir.
Ici, une vue imprenable sur la Seine et sur tout l'ouest parisien.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© DR

La Vigne municipale de Suresnes dans les Hauts-de-Seine (92) s'étend sur un hectare. Il est le seul vin d'Île-de-France à être commercialisé en grande distribution.

Fidèle à son histoire viticole, la ville est animée chaque année par le **Festival des Vendanges**, qui honore la fin des récoltes des vignes de la ville avec sa confrérie créée en 1984 afin de déguster le vin produit ; elle est célébrée par des défilés, des spectacles de rue, des concerts et une fête foraine.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Photo Ville d'Argenteuil

La culture de la vigne est attestée à Argenteuil dans le Val-d'Oise (95) depuis l'Antiquité, mais ce sont les moines de l'abbaye Notre-Dame qui lui donnent un réel élan au XIIe siècle. En 1996, la ville d'Argenteuil replante des ceps de Pinot noir et de Chardonnay, entretenus depuis comme un témoignage patrimonial du passé rural de la ville.

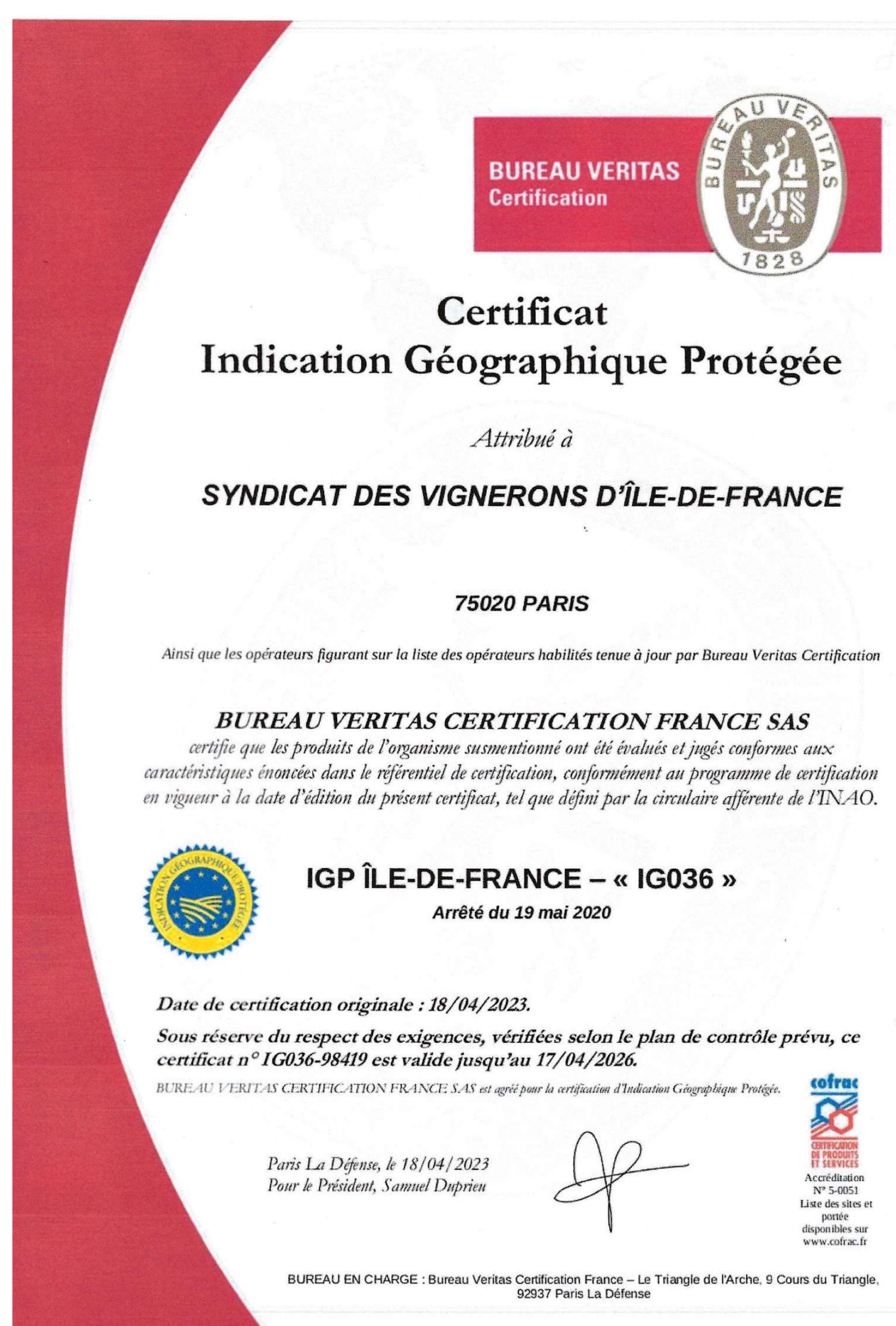


PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



24 ans d'engagement pour l'obtention de l'Indication Géographique Protégée (IGP)



A partir de 1999, des passionnés de la vigne et du vin se lancent dans un projet de territoire ambitieux : rassembler parmi la centaine de vignerons d'Île-de-France, ceux qui se positionnent pour un vin de qualité reconnu par un statut juridique.

L'objectif est la reconnaissance de l'Île-de-France comme région viticole d'excellence soutenu par l'Etat, le Chambre d'agriculture et le Syndicat des Vignerons d'Île-de-France.

La bataille juridique : En 2000, la région d'Île-de-France était considérée comme «non viticole». Après 16 ans de combat, l'Europe comble ce vide juridique.

La bataille de territoire : Après 4 ans de combat, l'IGP adopte le territoire « historique » d'Île-de-France, cartographié en 1754.

La bataille des cépages : Le vignoble francilien a accès à 73 cépages autorisés

La bataille terminologique autour du mot « France » : L'IGP « Île-de-France » est reconnu

L'IGP Île-de-France a été enfin officiellement reconnue :

- En France, le 19 mai 2020 par l'homologation de son cahier des charges.
- En Europe, le 28 octobre 2021 par l'enregistrement par la commission européenne garantissant une reconnaissance et une protection mondiale.

Le millésime 2020 est alors le premier autorisé à arborer le label de l'IGP Île-de-France.

Le 18 avril 2023, le certificat IGP Île-de-France est attribué au Syndicat des Vignerons d'Île-de-France (SYVIF).



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le vin francilien aux trois couleurs avec chacun ses particularismes

Seuls les **vins tranquilles** (vins sans bulles) rouges, rosés et blancs peuvent bénéficier de l'**IGP Île-de-France**. Il n'y a donc pas de vin effervescent dans cette **IGP**.

Les vins franciliens sont des vins confidentiels, produits en quantité limitée avec grand soin, présentant chacun une originalité en lien avec son terroir, les choix techniques et l'art du vigneron.

Les **vins rouges**, aux nuances le plus souvent rouge cerise, présentent une dominante d'arômes primaires fruités plus ou moins marqués selon les cépages, une légère acidité et des notes fumées discrètes.

Les **vins blancs** et **rosés** présentent une dominante d'arômes primaires floraux et fruités plus ou moins marqués selon les cépages, une vivacité et une minéralité sensibles et équilibrées.

Les **vins blancs** présentent le plus souvent des nuances jaune pâle à reflets verts évoluant parfois vers une teinte plus dorée après un an d'élevage.

Les **vins rosés** offrent des nuances le plus souvent rose saumon.

Le cahier des charges énonce les spécificités locales pour les unités géographiques plus petites : Suresnes, Co-teaux de Blunay, de Provins, Guérard et Paris.

